

FEUILLETON DU 18 Décembre 1886

L'oiseau Bleu.

LÉGENDE FRANÇAISE

Suite et fin

Frère Pacôme se prosterna, en se frappant la poitrine, et après avoir remercié Dieu, qui l'avait préservé de tentation, il reprit son ouvrage et retourna au couvent, pour y redoubler ses austérités.

Quinze jours se passèrent, pendant lesquels, tous les matins, le moine se rendait seul à la forêt.

Il n'avait pas succombé; mais un doute affreux agitait son âme; il doutait du bonheur des élus.

Les paroles du tentateur résonnaient sans cesse à ses oreilles: demeurer immobile, les mains jointes, comme un clerc tonsuré, à marmotter des prières; quel bonheur peut-il y avoir à cela?

Il prenait sa discipline et s'en déchirait les épaules; le sang coulait, mais le doute ne s'éloignait pas.

Un matin, plus tourmenté que d'habitude, il se mit à genoux et, levant les mains vers le ciel:

—Oh! mon Dieu! s'écria-t-il, prouvez-moi que l'éternité ne sera pas trop longue pour vos saints.

Il se releva, effrayé de son audace, et se remit au travail.

Pendant qu'il abattait les branches, pour faire ses fagots, un petit oiseau bleu, pas plus gros qu'un rossignol, vint se poser sur un buisson et se mit à chanter.

Sa voix était si douce, si harmonieuse, si suavement attachante que le bûcheron, interrompant son travail, ne songea plus qu'à écouter.

Tout en chantant, l'oiseau s'enfonçait dans le bois; frère Pacôme l'y suivait sous l'empire du même charme délicieux.

Arrivé au centre de la forêt, l'oiseau bleu chanta quelques instants encore, puis disparut.

—Ce sera comme cela dans le para-

dis, murmura le moine; j'aurais écouté son chant toute une journée sans me lasser; retournons au travail.

Et comme sa hache était tombée sur l'herbe, à ses pieds, il se baissa pour la ramasser.

Le manche était vermoulu et le fer tout rouillé.

Cela l'étonna, car le matin son outil était neuf, du moins, il le lui semblait, mais peut-être s'était-il trompé.

Il revint vers l'endroit où il avait commencé ses fagots; la forêt avait changé d'aspect, les arbrisseaux étaient devenus de grands arbres.

A la lisière du bois, un spectacle inattendu attendait le bûcheron; là où il avait laissé un sol à peine défriché en partie, des moissonneurs achevaient d'enlever les gerbes de blé; les collines étaient couvertes de vignobles, et les fâcheurs entassaient en meules le foin coupé, là où il n'y avait, il y a quelques heures, que des cailloux.

—Ou je rêve, ou je suis fou, pensa le frère, en se frottant les yeux.

Et, ne retrouvant pas ses fagots, il reprit, confus, le chemin du monastère.

Le sentier était devenu route; le jeune homme, qui se sentait singulièrement fatigué, s'appuyait sur son bâton, en méditant sur ce qu'il voyait, et trouvait le chemin plus long qu'à l'ordinaire.

—Frère, dit-il, à un paysan, qui s'était arrêté, avec étonnement, pour le laisser passer, le monastère de Vallis-Clare est-il encore loin?

—Au tournant de la colline vous le verrez, mon père, répondit celui-ci, en saluant avec respect.

—Mon ami, je ne suis encore que frère, remarqua modestement le moine; je n'ai pas encore prononcé mes vœux, n'ayant pas l'âge requis.

Le paysan se mit à rire de cette plaisanterie du voyageur, qui continua son chemin.

Le soleil allait disparaître derrière l'horizon. Quand le frère arriva enfin à la colline, au flanc de laquelle s'élevait l'humble maison dans laquelle il était venu chercher un refuge contre les tentations du siècle, il la chercha

vainement des yeux.

A la place qu'elle occupait, d'immenses bâtiments, en pierres de taille, formaient un vaste carré entouré de cloîtres superbes, et, au fond de la cour, une merveilleuse église gothique, dont la flèche ciselée s'élevait hardiment vers le ciel, avait remplacé la petite chapelle de briques, dans le sanctuaire de laquelle le baron avait suspendu son épée.

Au fronton du grand portail, fermé par une grille, un maître mosaïste avait écrit, en lettres composées de marbres de couleur:

MONASTERIUM VALLIS CLARÆ.

Anno domini 1350.

—Seigneur! Seigneur! que signifie tout cela? murmura le frère.

Et il sonna à la porte principale, qui s'ouvrit aussitôt.

—Que le saint nom de Dieu soit béni! dit le moine, en s'adressant au religieux qui vint lui ouvrir.

—A tout jamais! répondit celui-ci, en s'inclinant; que désirez-vous, mon Père?

—Je reviens du travail, où n'avait envoyé, ce matin, le Père abbé.

—Le Père vous avait envoyé quelque part? fit le religieux stupéfait.

—Oui, mon frère, couper des fagots, au bois des Faysses.

—Pardonnez-moi, mais je crains que vous ne vous trompiez. Notre maison est celle de Vauclaire.

—Certainement, mon frère; mais vous êtes nouveau ici, je vois, et vous ne me connaissez pas; veuillez donc, ou me laisser aller à ma cellule ou prévenir le Père abbé, dom Hugo de Montmoiracis.

—Ce serait difficile, mon Père, l'abbé dom Hugo, notre fondateur, est mort, il y a de cela quelques siècles, et notre abbé actuel est dom Bernard de Cresmyracis. Mais vous, mon Père, quel est votre nom?

—Je ne suis encore que frère, j'ai trente-neuf ans à la fin du monde, et je me nomme Pacôme.

—Très-bien, mon Père; veuillez vous asseoir, je vais prévenir l'abbé, dit le religieux, qui se retira aussitôt, pour

avertir l'abbé de la venue d'un étranger, qui paraissait avoir perdu la raison.

Dom Bernard était un vieillard aussi prudent qu'instruit, il écouta le rapport du religieux et lui dit :

—Ce Père a-t-il l'air en effet très-âgé ?

Il prétend qu'il n'aura que trente-neuf ans à la fin du monde, répondit le frère portier en riant, et qu'il était profès au temps de dom Hugo de Montmoyracis ; ses cheveux sont blancs comme la neige, son visage parcheminé, mais ses traits ont une grande noblesse et ses yeux une douceur céleste.

—Donnez moi le tome premier de nos Annales, fit le religieux, et dites au frère sacristain de sonner la cloche, pour une réunion extraordinaire à la salle capitulaire.

Un instant après, tous les moines étaient réunis dans une vaste salle gothique, où ils attendaient, en silence, l'arrivée de l'abbé.

Bientôt la porte s'ouvrit et dom Bernard parut, conduisant un vieillard en habit de frère, qu'il fit asseoir, malgré son humble résistance dans la stalle abbatiale.

L'abbé prit place à la droite de l'étranger et, après la prière faite pour invoquer les lumières du Saint-Esprit, il se leva et dit :

—Frère Pacôme, au nom de la sainte obéissance que vous avez jurée à vos supérieurs, je vous ordonne de répondre aux questions que je vais vous adresser.

Le vieillard s'inclina respectueusement.

—Quel est votre nom ? demanda l'abbé.

—En religion, frère Pacôme.

—Et dans le siècle ?

—Éginhard de la Roque-de-Viou.

—Depuis quel temps êtes-vous dans le monastère de Vallis-Clare ?

—Depuis cinq ans.

Les religieux se regardèrent avec étonnement.

—En quelle année êtes-vous venu ici ?

—En 990, à l'âge de vingt-huit ans.

—En quelle année croyez-vous être aujourd'hui ?

—Ce matin, quand l'abbé dom Hugo m'a envoyé au bois quérir des fagots, nous étions le 12 juillet 995.

Le lecteur prit le livre et lut :

“ 8 mai 990. A été reçu aujourd'hui, comme novice, un inconnu, âgé de vingt-huit ans, sous le nom de frère Pacôme.”

Un profond silence régnait dans l'assemblée.

—Passez à l'année 995.

“ 12 juillet 995. Le frère Pacôme, envoyé, ce matin, à la forêt des Faysses pour y couper des fagots, n'a pas reparu ce soir.”

“ 15 juillet 995. Les recherches faites pour retrouver frère Pacôme sont restées infructueuses ; on croit qu'il aura été dévoré par quelque bête féroce ; demain, la communauté priera

pour le salut de son âme.”

—Pardonnez-moi, mon Père, murmura le vieillard ; je ne croyais pas resté absent si longtemps.

L'abbé sourit doucement, en levant les yeux vers le ciel, puis il reprit :

—Frère Pacôme, racontez-nous l'emploi de votre journée.

Un silence profond régnait dans l'assemblée.

Le vieillard dit :

“ J'avais, depuis quelques jours, des doutes sur le bonheur parfait que les élus goûtent au ciel ; je craignais qu'une éternité de bonheur, que je ne pouvais comprendre, ne finit par me paraître trop monotone, je priai Dieu de me prouver que ses saints ne s'aperçoivent pas de la longueur du temps. Pendant que je priais, un oiseau bleu vint se poser près de moi, en chantant d'une manière si délicieuse que je le suivis dans l'intérieur de la forêt, où je l'écoutai avec ravissement, à peine quelques instants, puis il s'envola, et je revins aussitôt. Je n'aurais pas cru que mon absence eût pu se prolonger cinq jours.”

—Frère, s'écria l'abbé en levant les mains au ciel, ce n'est pas cinq jours que vous avez été absent, mais plus de trois cent cinquante-cinq ans. Votre extase, que vous jugez n'avoir été que de quelques minutes, a duré trois siècles et demi, et Dieu a permis que vous revinssiez parmi nous pour prouver à nos frères que dans le ciel les élus n'éprouveront jamais la satiété d'un éternel bonheur. Si, après tout ce que vous avez vu d'incompréhensible depuis votre retour de la forêt, vous doutez encore, parcourez nos Annales, où est inscrite, jour par jour, l'histoire de notre monastère, ou plutôt jetez les yeux sur vous-même, qui vous croyez encore trop jeune pour prononcer vos derniers vœux.

Et, prenant le vieillard par la main, il le conduisit devant un miroir de métal, enchâssé dans la boiserie de la salle capitulaire.

—Béni soit le Seigneur pour les grandes choses qu'il a voulu faire, dans la personne de son serviteur, murmura le religieux en se prosternant.

Puis, se relevant, il dit :

—Frères, allons tous remercier Dieu au pied de ses autels.

Et, entonnant le *Te Deum*, il alla droit à l'église, dont pourtant il ne connaissait pas le chemin, suivi de tous les religieux, qui unissaient leurs voix à la sienne.

Puis, quand les chants furent terminés, il s'agenouilla sur le marchepied de l'autel, se prosterna, en étendant les bras en croix, et sa dernière parole fut :

“ *Et maintenant, Seigneur, renvoyez en paix votre serviteur !* ”

Frère Pacôme ne se releva pas ; il goûtait au ciel, pour l'éternité, le bonheur sans mélange, dont il avait eu un avant-goût sur la terre.

On lui fit de magnifiques funérailles

et, jusqu'à l'époque de la Révolution, les visiteurs du célèbre monastère de Vauclaire ont pu lire, dans les Archives de la communauté, le touchant récit que les vandales de la République brûlèrent, en vociférant des blasphèmes, aux pieds de leur déesse Raison, une patriote en bonnet rouge qui, après avoir applaudi aux exécutions des nobles et des prêtres, monta à son tour sur la guillotine nationale.

L'HÉRITAGE DUNE MÈRE

I

LE MANUSCRIT

...Les petits enfants étaient joyeux. La grande sœur, blonde jeune fille, dont les cheveux dorés couronnaient un front plus resplendissant encore d'innocence que de beauté, et dont les yeux avaient un de ces regards calmes qui ne peuvent venir que d'une âme candide, partageait naïvement et de grand cœur leur gaieté quelque peu bruyante. Le père, la mère, l'aïeule elle-même, malgré ses quatre-vingts ans comblés, n'échappaient point à la contagion de la joie. La physionomie de cette dernière, où l'âge avait creusé plus d'une ride, sans en altérer toutefois la sereine tranquillité, s'illuminait du plus gracieux sourire. C'était un soir d'une journée de printemps. Le lendemain, devait éclore ce beau mois de mai, tant caressé par les poètes, parce qu'il nous apporte une ample moisson de roses et de parfums, des brises tièdes et de chauds soleils ; tant chéris par les âmes chrétiennes, parce qu'il répand sur elles d'ineffables trésors de grâce, et parce qu'il porte un nom plus doux que les plus douces senteurs, plus rayonnant que les plus beaux soleils, le nom de Marie.

C'est à ce dernier motif que nous devons rapporter l'allégresse de la pieuse famille.

Sur la cheminée du salon, d'où la cheleur printanière a exilé les fisons qui lançaient naguère des étincelles si réjouissantes, les enfants de la grande sœur avaient entassé des bouquets de fleurs odorantes cueillies de leurs mains, et dont les tiges plongeant dans de gracieuses potiches, où l'art de la jeune fille avait disposé, avec un goût exquis, la douce figure de la Vierge, escortée d'anges, couronnée d'étoiles, et bénissant des petits enfants agenouillés à ses pieds. Aux deux extrémités de la cheminée, un candélabre à cinq branches brillait de tout l'éclat de ses bougies, et illuminait de ses vifs rayons la statue de la Madone, qui posée sur un socle de velours brodé de riches paillettes, occupait la place de la pendule, et trônait en ce lieu comme une reine

pleine de grâce et de douceur.

On allait bientôt inaugurer en famille, aux pieds de cette image sainte consacrée à la mère de Jésus, ce mois si beau dédié à Marie ; et, pour couronner la fête, la bonne aïeule avait réservé la lecture d'une histoire manuscrite qu'elle avait reçue la veille avec une lettre de l'aîné de ses petits fils, jeune officier plein d'espérance de notre armée de Crimée. La famille ne connaissait encore de l'histoire que son titre ; et celui-ci—qui n'était autre que celui que vous avez vu, cher lecteur, en tête de notre nouvelle—était bien propre, vous en conviendrez, à éveiller sa curiosité. Aussi constatons, par amour pour la vérité que l'impatience se mêlait à la joie, mais seulement pour la rendre plus vive et non pour la troubler.

Or, quand les prières furent terminées, l'aïeule livra à la grande sœur le précieux manuscrit. Tout le monde se lut, et la jeune fille lut ce qui suit :

II

LA CLEF DU PARADIS.

Dans l'hiver qui suivit la révolution de 1830, à Paris, à l'étage d'une maison située dans un des quartiers les plus retirés de la vaste capitale, une pauvre femme se mourait. Le délabrement des murs de l'étroite mansarde, qu'elle occupait, l'absence presque complète de mobilier, le grabat sur lequel elle gisait, à peine garantie des rigueurs de la saison par quelques débris de vêtements, attestaient la profonde misère de l'infortunée. Un jeune homme qui paraissait avoir dit huit ans, grelottait de froid et pleurait assis à son chevet.

Le spectacle de cette détresse était d'autant plus douloureux à contempler que les habitants de la mansarde avaient connu des jours meilleurs. Mais, hélas ! la prospérité ici bas tient à peu de chose, et le moindre orage suffit pour renverser et détruire cette séduisante illusion qu'on appelle la fortune.

Il y avait quelques mois seulement, ces malheureux, maintenant privés de tout, jouissaient de cette aisance qui n'a point l'éclat éblouissant du luxe et de l'opulence, mais qui embellit la vie comme un soleil tiède embellit une belle journée d'automne. L'orage de 1830 avait souflé, et ce bonheur s'était évanoui comme un rêve...

Le chef de la famille, attaché au gouvernement déchu, et redoutant plus la déloyauté que la misère, avait dû, pour rester fidèle à sa conscience, abandonner l'emploi lucratif qui constituait toute sa fortune. L'éducation honorable donnée à son fils, et les dépenses exigées par sa position, ayant absorbé jusque là ses revenus, ne lui avaient pas permis de réaliser

des économies. Le serviteur de la royauté exilée, condamné à passer ainsi, sans transition, d'un bien-être enviable à une misère voisine du dénuement, brisé par les chagrins et les privations de tous genres, avait quitté la vie peu de temps après sa disgrâce, laissant à sa femme et à son jeune fils une tradition d'honneur et une misère croissante.

Le mobilier et les hardes de la famille, durant la maladie du père, étaient allés s'engouffrer pièce à pièce, sans espérance de les voir un jour revenir, dans cette banque de provre qu'on appelle *Mont-de-piété*. A travers ces épreuves, la femme avait usé ce qui lui restait de santé et de force physique ; et, quand son mari eut quitté le grabat de la mansarde pour aller reposer dans le champ des morts, exténuée par ses longues veilles et plus encore par ses douleurs morales, elle dut s'étendre à la place qu'il laissait vide. Dès lors elle put concevoir l'espérance de rejoindre bientôt, dans la région où Dieu recueille les âmes saintes, celui qu'elle venait de perdre. Mais, hélas ! semblable au navigateur, placé entre deux courants contraires qui l'entraînent vers deux rivages opposés et où l'appellent des voix également chères, elle ne savait de quel côté diriger ses aspirations... De la vie ou de la mort, que devait-elle désirer ?... De l'autre côté de la tombe, l'âme de son mari lui apparaissait, la conviant à ce calme et à ce repos qui est l'éternel apanage de ceux qui meurent en Dieu ; de ce côté, elle voyait son fils livré à toutes les rigueurs de la misère, exposé par sa mort, si jeune et seul, à toutes les tentations d'une existence tourmentée de tous les besoins, privé de tous les secours humains

A continuer.

REVETEMENT INCOMBUSTIBLES

On se loue beaucoup, paraît-il, aux Etats-Unis, de l'emploi de briques spéciales, à la fois légères et incombustibles, dont on fait de bons revêtements à tous les étages des constructions industrielles.

Ces briques se préparent en mélangeant de l'argile réfractaire avec un poids double du sien de sciure de bois fine, le tout est bien mêlé, au moulin, puis moulé suivant les procédés ordinaires, et soumis à la cuisson dans des fours usuels.

La sciure de bois se carbonise et disparaît pendant la cuisson sous forme de gaz en laissant un très faible dépôt, finalement on obtient des briques réfractères très légères, très poreuses, facile à tailler et qui ont l'avantage de laisser pénétrer sans se

diloquer les clous et les vis.

Ce dernier avantage n'est pas à dédaigner, on fabrique en liège aggloméré, très légères et que nos constructeurs emploieraient volontiers s'il était possible d'y planter des clous, mais elles s'y refusent malheureusement, un clou planté fait éclater la brique et produit un trou dans la cloison.

UNE MINE DE DIAMANTS AU KENTUCKY

Enfonces le Brésil et le Cap, car voici, dit-on, qu'on vient de découvrir une riche mine de diamants à Paducah, Kentucky. Ce n'est pas une plaisanterie, On affirme que les rues de l'heureuse ville de Paducah sont pavées de diamants : non pas tout à fait, mais d'un gravier dans lequel se trouve une grande quantité de solution de fer et de carbone, formant une masse molle qui se durcit promptement à l'air et que l'on prétend être du diamant noir. Or, ce gravier précieux provient d'un grand dépôt naturel ayant huit acres d'étendue et isolés au milieu de terres arables. Il y a quelque temps, un géologue amateur, de New York, passant au milieu de ce champ de gravier, a été frappé de sa composition particulière, et s'est mis à chercher des diamants noirs.

Il a envoyé de plus quelques échantillons de gravier au géologue de l'Etat de Pennsylvanie. Celui-ci après les avoir examinés, a déclaré qu'ils ressemblaient à ceux trouvés dans les grandes mines de diamants d'Afrique, et qu'il y avait découvert, au microscope, des particules infinitésimales de diamants ; mais pour mieux s'assurer du fait, il a envoyé les échantillons à la Smithsonian Institution pour qu'on les y soumit à une analyse décisive. Le résultat de cette analyse n'est pas encore connu ; mais on annonce déjà que les habitants de Paducah rêvent de diamants plus beaux que ceux du grand Turc ou du Shah de Pers.

DES VAISSEAUX ANGLAIS

L'Angleterre cherche à se débarrasser de ses vieux vaisseaux de guerre.

Elle en a proscrit quarante et un qui ont été reconnus impropres au service.

L'un de ces vaisseaux avait été construit en 1840, deux autres de 1850 à 1860, 26 de 1860 à 1870 et 12 de 1870 à 1880.

La construction de ces navires avait coûté originairement £2 000 000.

L'on en offre treize en vente. Voici leurs noms : le *Bittern*, *Dide*, *Druid*, *Enterprise*, *Fry Growler*, *Hart*, *Lynx*, *Moorhen*, *Opossum*, *Pert*, *Seagull*, *Simon*, *Tenedos*, *Thétis* et la *Vigilant*.

L'UNIVERSITÉ LAVAL

Au sujet de cette Université, il ne serait peut-être pas sans intérêt pour nos lecteurs, de leur rappeler quelques détails historiques sur un de nos plus anciens monuments de l'Angleterre.

Ils sont dus à la plume de M. l'abbé Verreau et nous les extrayons du "Journal de l'Instruction Publique," août 1857.

Le vieux château fut construit par Claude de Ramesay, Ecuyer, seigneur de la Gasse, de Buisfleurent et Monnoir, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, ancien gouverneur de Montréal père de Jean-Baptiste Nicolas Roch de Ramesay, qui signa la capitulation de Québec. A cette époque les gouverneurs étaient obligés de pourvoir à leur logement qui devait répondre à l'importance de la charge dont le roi les honorait, c'est à dire qu'il leur fallait encore ajouter cette lourde dépense à tant d'autres auxquelles leur faible traitement ne pouvait suffire.

C'est ainsi que MM. de Maisonneuve, de Cahors et Vaudreuil eurent chacun leur maison dont on montre encore les restes. M. de Ramesay qui avait été nommé gouverneur de Montréal en 1703, acquit en 1704 le terrain où il dut commencer aussitôt à élever sa demeure, dont il faut placer la construction entre cette époque et celle de 1723, où elle se trouve indiquée sur un plan de Montréal en la possession des Messieurs de Saint-Sulpice.

A la mort de M. de Ramesay, en 1724, le château demeura la propriété de sa famille jusqu'en 1747, où il devint l'entrepôt de la compagnie des Indes.

Vers 1750, la maison fut achetée par M. Grant et passa ensuite entre les mains du gouvernement. Les gouverneurs de Montréal en firent leur demeure officielle et lui donnèrent le titre d'hôtel du gouvernement qui semblait rappeler son ancienne destination.

Pendant l'invasion de 1775, le brigadier général Wooster vint loger à l'hôtel du gouvernement. Il essaya d'en faire le centre des réunions des amis du congrès, et parfois aussi une espèce de cour martiale. Au printemps de 1776, Arnold, qui était encore dans toute sa gloire vint remplacer Wooster et se reposer de ses inutiles efforts contre Québec.

Vers 1784, il fut restauré par le baron Saint-Leger qui l'habita quelque temps.

Depuis, les gouverneurs n'y firent que de courts séjours dans leurs visites à Montréal, jusqu'au moment où cette ville devint la capitale de la province.

Pendant les sessions orageuses de

rations des deux ministères qui se sont succédé dans cette période importante de notre histoire parlementaire.

De l'automne 1849 à l'automne de 1856, l'hôtel du gouvernement fut occupé comme palais de justice. Il fut ensuite occupé par les bureaux de l'éducation.

CANONISATION DE MGR DE LAVAL

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le "Journal des Villes et Campagnes", publié à Paris, à la date du 27 novembre dernier.

Un Montmorency-Laval va sans doute recevoir les honneurs de la canonisation. C'est un prélat du dix-septième siècle, d'abord archidiacre d'Evreux, puis évêque de Québec, au Canada. Mgr Grolleau évêque d'Evreux, vient de recevoir de Rome la mission d'ouvrir une enquête très exacte, dans toute l'étendue de son diocèse, au sujet des actes et des écrits de François de Montmorency. Trois dimanches de suite, les curés feront savoir au prône que tout détenteur de lettres, pièces, documents, émanés de l'ancien archidiacre, doit les remettre à l'autorité ecclésiastique. Cette prescription est absolue. Les infractions entraîneraient l'application des peines canoniques. Le commissaire nommé pour présider à l'enquête est M. le chanoine Higgin, vicaire général. Le délai de rigueur expire le 18 décembre.

PERSONNEL

Nous lisons dans le *Canadien de St-Paul* :

Le 30 novembre à 10 heures a. m. M. l'abbé J. H. Béland, curé de l'église St-Jean-Baptiste de Duluth prenait le convoi du C. St-P. M. et O pour Trois-Rivières, Canada.

M. le curé Béland a pris sa congrégation par surprise. Avant le 28 novembre, nul ne savait ce départ d'une manière officielle.

M. le curé Béland doit passer quelques semaines dans sa famille, aux Trois-Rivières. De là, il ira prendre la desserte de la paroisse canadienne française d'Albany, New-York.

La paroisse St-Jean-Baptiste de Duluth regrette vivement le départ de M. l'abbé Béland. Pendant les six mois qu'il a passés à Duluth, il n'a su que se faire des amis.

M. l'abbé Béland est encore jeune : il n'est âgé que de trente ans et n'a que trois ans de prêtrise. Cependant nous pouvons dire qu'il a géré les affaires de la paroisse St-Jean-Baptiste avec beaucoup de tact. Il a montré prèremptoirement que l'expérience la valeur n'attendent pas tou

jours le nombre des années.

M. l'abbé Béland était un prédicateur que tous aimaient à entendre. Avant longtemps M. l'abbé Béland fera sa marque parmi les orateurs sacrés. Nous félicitons nos frères d'Albany de leur bonne fortune, mais nous ne saurions les remercier de nous avoir ravi notre curé, qui faisait l'ornement de notre congrégation. L'honneur de tous les français de Duluth.

Nous ne connaissons pas encore le successeur de M. l'abbé J. H. Béland.

LE CABINET FRANÇAIS

Paris 12—M. Goblet a terminé la formation de son cabinet dont voici le personnel :

M. Goblet, président du conseil et ministre de l'intérieur et par interim ministre des affaires étrangères ;

M. Dauphin, ministre des finances ;

M. Berthelot, ministre de l'instruction publique ;

M. Sarrrien, ministre de la justice ;

Le général Boulanger, ministre de la guerre ;

L'amiral Aubert, ministre de la marine ;

M. Grauet, ministre des postes et des télégraphes ;

M. Lockroy, ministre du commerce ;

M. Nieland, ministre des travaux publics ;

M. Déville, ministre de l'agriculture.

En annonçant la formation du cabinet à la Chambre, M. Goblet lut une déclaration disant qu'il se reposait sur la concorde parmi les républicains en chambre pour l'expédition des affaires. Il annonça qu'il suivrait la politique de M. de Freycinet dans les affaires étrangères, que la chambre avait approuvée, et promit de déposer au commencement de la prochaine session, des projets de loi pour les réformes intérieures jugées nécessaires par la chambre. Il demanda aux députés de voter un budget provisoire et d'ajouter la discussion jusqu'à mardi.

LES PÊCHERIES

Sir Ambrose Shea insiste auprès du gouvernement anglais pour qu'il sanctionne le bill adopté par la législature de Terre-Neuve défendant l'exportation de l'amorce (bouette). Le lieutenant gouverneur Vœux avise aussi le gouvernement de sanctionner ce bill.

Le gouvernement ne veut pas donner sa sanction avant qu'il soit prouvé que cela ne préjudice pas aux justes demandes des pêcheurs américains et français.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

ARTHABASKAVILLE, 18 DEC. 1886

ALTIUS TENDIMUS.

Telle était la devise de l'Institut Canadien de Montréal.

Aussi cet institut avait-il été condamné autant pour cette devise, que pour les mauvais livres de sa bibliothèque.

Mgr. Bourget disait un jour que, l'*Altius tendimus* de l'Institut était le cri de révolte de Lucifer qui, dans son audace, croyait gravir les hauteurs de Dieu même.

Mgr. Bourget avait raison. C'est pour être fidèle à sa devise que l'Institut a fait la guerre à son évêque et à Rome même. *Altius tendimus!* même audessus du pape!!

Ces faits étaient connus de M. Chapleau, le bon conservateur, le catholique décoré, qui se permet de traiter M. Laurier de libre penseur!

Cependant, à la grande Assemblée de l'*Avenir* en 1877, M. Chapleau osa prendre la défense de l'Institut, sachant qu'il s'adressait à une assemblée de libéraux.

Il osa même dire que l'*Altius tendimus* de l'Institut n'était que le *Sarsum corda* qui s'élève de la bouche du prêtre, chaque dimanche dans nos églises!

C'était un blasphème!

Il ne s'occupait pas plus dans le temps des dires de Mgr. Bourget, qu'il ne s'occupe aujourd'hui de Mgr. Fabre dans un discours de Peterboro.

Les évêques, M. Chapleau s'en occupe, quand ça fait son affaire!

On sait comment il a traité Mgr. Lafleche sur la question d'influence indue, tant à Rome qu'ici!!

Altius tendimus toujours!

Une autre humiliation.

Voulant se faire passer pour l'ami des ouvriers, Sir John avait promis une commission royale pour s'enquérir des intérêts du capital et du travail.

Eh! bien, cette fameuse commission n'est ni plus ni moins qu'une blague, comme Sir John seul sait en faire.

La commission se compose de :

L'honorable J. Armstrong, C. M. G. ex-juge en chef de Sainte-Lucie, Antilles, A. T. Freed, rédacteur du *Spectator*, de Hamilton; John Armstrong, typographe de Toronto; S. R. Heaks, constructeur de navires, de Toronto; Jules Helbronner, journaliste, de Montréal; M. Walsh, menuisier, de Halifax et J. A. Clark, constructeur, de Carleton N-B, et telles autres personnes qui pourront être nommées par un arrêté du Conseil.

Pas un seul canadien français! Il y a un juif—M. Helbronner—et des orangistes, mais pas l'ombre d'un canadien français.

Sir John considère les canadiens français trop cruches pour les admettre là.

Il a aussi craint sans doute de chagriner son organe le *Mail*.

Nous nous demandons maintenant si la race canadienne française est représentée dans le cabinet du vieil orangiste?

Ces ministres là ne sont-ils pas comme les dieux dont parle le prophète royal : *os habent et non loquentur*; ils ont une bouche mais ne parlent pas.

Quelle humiliation!

Heureusement que le peuple commence à voir clair, et qu'il se prépare à renverser les idoles du parti de la corde et qu'il n'ira pas de main morte.

Nous le répétons, avec ces ministres, les canadiens français ne comptent plus à Ottawa.

UNE FARCE.

On se souvient de la révolte au pénitencier de St. Vincent de Paul il y a plus d'un an.

M. Laviolette, le préfet n'est pas même encore guéri des blessures qu'il y a reçues.

Et! bien, malgré maintes sollicitations, malgré ses promesses en chambre, le gouvernement n'avait encore fait aucune enquête.

Vendredi, les honorables J. S. D. Thompson, ministre de la justice, et J. A. Chapleau, secrétaire d'Etat et M. Georges W. Burbridge, sous ministre de la justice, ont fait une visite officielle au pénitencier de Saint Vincent de Paul.

Ils ont fait la visite complète du pénitencier, inspectant les différents quartiers et prenant des notes sur tout.

Ils ont aussi fait une enquête, un simulacre d'enquête, puisqu'ils n'ont pas mis les témoins sous serment.

Et l'enquête n'a duré que quelques heures, à huis clos?

Une vraie farce!

Quelles extravagances!

Nous avons signalé l'autre jour le déficit de plusieurs millions qui existe dans les finances fédérales. La chose n'est pas étonnante

pour ceux qui savent quel emploi le gouvernement de Sir John fait des deniers publics

Mais à toutes les extravagances signalées, il en reste encore à dire beaucoup.

Ainsi, dans le service civil, on a presque redoublé le nombre des employés.

Quand M. McKenzie a laissé le pouvoir en 1878, il y avait 475 employés dans les bureaux d'Ottawa; il y en a maintenant 751. Augmentation: 276.

Et allez voir combien il y a de canadiens français là-dessus!

SA PROPRE FORCE.

Le *Courier du Canada* nous engendre chicane, à propos de ce que nous avons dit du discours de Sir Hector.

M. Chapais nous inflige deux colonnes d'aménités pour avoir prétendu que dans sa tirade contre Letellier, Sir Hector n'avait pu dire par les mots *sa propre force*, en parlant du peuple, que la force brutale.

Eh! bien voici ce qui en est. Cette phrase isolée du contexte, M. Chapais aurait raison; mais dans la place qu'elle y occupe, il a tort.

Et M. Chapais, on le voit bien, discute plutôt pour faire plaisir à son beau-père, que par amour de la vérité et de la justice.

Pourquoi se tient-il absolument à ces mots *par sa propre force*, et ne discute-t-il pas le reste de nos citations comme nous l'avons fait?

Un écrivain impartial n'agit pas comme cela!

M. Langevin disait:

"Si cela eût été fait dans votre province par le lieutenant gouverneur Crawford... combien de temps l'eussiez-vous souffert? La grande cité de Toronto aurait vu les habitants des campagnes et des autres villes accourir pour défendre la constitution. Ils auraient dit: "C'est notre droit et il n'y a pas un lieutenant gouverneur ou un ministre qui puisse le violer impunément. Ils auraient pris la loi entre leurs mains comme remède..."

N'est-ce pas un appel à la violence!

Nous pensons que M. Chapais aura besoin de *sa propre force* et bien d'avantage, pour sortir le beau-père de là!

Prendre la loi entre ses mains!! Accourir de tous les coins de la province pour défendre la constitution!!

Ah! si un national avait le malheur de dire cela, M. Chapais l'aurait voué aux gémonies; c'eût été un appel à l'émeute, à la révolution!!

Mais c'est le beau-père qui parle, voyez-vous!

Tout noir d'un côté, tout blanc de l'autre, et M. Chapais nous accusera encore de parler par esprit de parti!

Deux questions à vider.

La *Minerve* continue à reproduire les articles de l'*Union* publiés sur M. Laurier en 1877.

Nous pourrions de même faire un cliché de ses propres articles sur l'hon. Dr. Ross.

La *Minerve* a traité M. Ross d'intrigant, de tireur de ficelles, de traître et de conspirateur, d'homme indigne de la confiance du pays.

Maintenant, nous allons faire une proposition à la *Minerve*, la voici :

Nous allons vider l'incident Ross, et nous serons ensuite à votre disposition pour vider l'incident Laurier, voulez-vous ?

Vous allez d'abord répondre à nos questions.

Ce que vous avez dit de l'hon. Dr. Ross lorsqu'il s'est séparé de M. Chapeau, sur la vente du chemin de fer du Nord est-il vrai ?

Si oui, comment faites-vous pour l'appuyer et le défendre si fortement que vous le faites ?

Par quel procédé arrivez-vous à concilier votre position d'alors avec celle d'aujourd'hui et depuis ?

Si, au contraire, M. Ross n'était pas ce que vous l'avez représenté, pourquoi l'avez-vous ainsi massacré, lui, votre chef ?

Dans ce cas, pourquoi ne lui avez-vous pas fait apologie ? Ne vous êtes-vous pas rétracté ?

Répondez à ces questions, bonne *Minerve*, et nous nous engageons à répondre à toutes les questions que vous voudrez bien nous poser au sujet de nos articles à l'égard de M. Laurier.

Voyons, l'occasion est, on ne peut meilleure, de rendre justice à deux hommes publics et de nous rendre justice à nous même.

Parlez... nous attendons votre réponse.

Les catholiques dans Ontario.

Nous n'avons cessé de dire et de démontrer que le parti de M. Blake et de M. Mowat dans Ontario, est le parti appuyé par Mgr. l'archevêque Lynch, tous les autres évêques et le clergé à l'unanimité.

Mais voici un fait qui va montrer combien vives sont les sympathies catholiques dans Ontario, pour ce parti.

Dimanche dernier, à la messe, dans la cathédrale Ste. Marie de Kingston, Mgr l'évêque Cleary étant présent, le Rev. Père Kelly monta en chaire et demanda aux fidèles de s'agenouiller.

Alors le Rev. Père pria afin que

le parti politique qui attaque actuellement l'église catholique, la menace dans ses écoles séparées et dans ses institutions de charité, ne puisse pas réussir dans son but.

Là, dessus grosse colère du *Mail* qui dit :

"Mgr Cleary vient du Sud de l'Irlande et c'est un prélat de grande valeur et de haute distinction. Malgré cela, nous devons l'informer que faire les élections au moyen de contentions n'est pas dans l'esprit de nos institutions. La population d'Ontario ne tolérera aucune forme de coercition spirituelle.

"Que Mgr Cleary prêche tant qu'il veut contre ses adversaires politiques, c'est son affaire, mais dans l'esprit même de la loi, il n'a pas le droit d'ordonner à ses fidèles de prier pour leur déconfiture."

Les messieurs de la corde ont le droit d'applaudir le *Mail* par exemple !!!

Désaveux hypocrites.

Le *Canadien* prétend que l'hon. M. Thompson a désavoué le *Mail* dans les termes suivants :

"Je réprovoe dans Ontario comme dans Québec, a dit l'honorable ministre, les tentatives de ces individus et de ces journaux, quels qu'ils soient, qui essaient de soulever les guerres de religion.

"Ces tentatives sont absolument injustifiables, et je considère que le temps est passé où l'on pouvait faire du capital politique par de semblables moyens. Le *Mail* est un journal indépendant. Il peut attaquer le gouvernement du jour au lendemain, sans que nous puissions l'en empêcher. Nous n'avons rien à faire avec cette feuille. Ce n'est pas comme le *Globe* qui est révisé chaque nuit par un ami de M. Blake avant d'être imprimé."

Pourquoi alors le *Mail* a-t-il reçu VINGT DEUX MILLE DOLLARS en six mois seulement du gouvernement ?

Pourquoi celui-ci continue-t-il à bourrer les ateliers du *Mail* de jobs, de contrats de toutes sortes à des prix extravagants ?

Pourquoi Sir John et M. Thompson ne déclarent-ils pas que le *Mail* n'aura plus aucun patronage de leur gouvernement ?

Voilà ce qu'ils devraient faire et ce qu'ils ne font pas.

Aussi est-il évident pour tout homme sérieux, que la conduite du *Mail* et le désaveu des ministres, sont les deux actes d'une même comédie !

Un parti, le *Mail* en tête, fait la chasse aux électeurs avec le cri de

guerre aux catholiques ; l'autre, conduit par Sir John, cherche à captiver les catholiques par d'hypocrites désaveux, des concessions illusoires !

Comme cela ils se croient plus surs, d'arriver à leur but !

Encore une fois, tant que Sir John remplira les coffres du *Mail* avec l'argent du Dominion, nous dirons—et tout le monde dira—qu'il n'est pas sincère dans ces désaveux du *Mail*.

Il n'y a qu'un moyen de rompre pour tout de bon avec le *Mail*, c'est de lui couper les vivres dès aujourd'hui et à tout jamais.

Mais nous avons affaire à des hypocrites ; voilà !

Le discours de M. Laurier.

M. Laurier a parlé la semaine dernière à Toronto devant un auditoire de 25,000 personnes. Il a eu un succès brillant.

Sir George disait un jour : *avant tout je suis canadien.*

M. Laurier a amplifié admirablement la pensée de Sir George. Voici comment il s'est exprimé :

On nous reproche d'avoir conservé notre individualité comme race et on dit que c'est une preuve de déloyauté.

J'admets que nous gardons notre langue, notre religion, nos mœurs, mais je ne vois pas qu'il soit juste de nous le reprocher.

Bien plus, je pense que nous ne serions pas dignes d'estime, ni dignes du nom de Canadiens-français si nous n'avions pas conservé sacrée la mémoire de nos ancêtres.

Je le répète, j'aime l'Angleterre, j'aime et j'estime les institutions anglaises, je ne regrette pas d'être aujourd'hui sujet de la Reine, au lieu d'être sujet anglais, mais, que ma main droite se glace jamais à mon côté si la mémoire de mes ancêtres venait à cesser d'être chère à mon cœur.

Je me borne à dire que nous sommes la race française et que nous avons certains devoirs à remplir et rien de plus.

Je dirai de plus que nous sommes tous Canadiens.

En bas de l'île de Montréal les eaux qui viennent du Nord de l'Ottawa s'unissent, aux eaux qui viennent des lacs de l'Ouest ; en s'unissant, elles ne se mélangent pas. Elle coulent parallèles, séparées, distinctes et pourtant il n'y a qu'un fleuve passant dans les mêmes rives, le majestueux St Laurent, roulant vers la mer et portant sur ses flots

le commerce de tout une grande nation.

C'est l'image de notre nation.

Nous pouvons ne pas nous assimiler, ne pas nous confondre, mais nous composons une même contrée.

Nous pouvons être Français d'origine, jamais je ne le nierai j'en suis trop fier, nous pouvons être Anglais, Écossais ; pardessus tout et avant tout, nous sommes canadiens, nous sommes non seulement canadiens, mais membre du grand empire britannique.

Comme canadiens nous avons des sentiments communs qui peuvent ne pas être les mêmes que ceux de l'autre côté de l'Océan.

Comme canadiens nous avons des considérations locales et nationales qui nous unissent et nous permettent de songer au pays de nos ancêtres, sans nous sentir pour cela moins bons canadiens.

Voilà les sentiments de ma race et je suis fidèle à ma race, fidèle au Canada, fidèle à l'Angleterre, enfin, et cela on me l'a reproché, en m'appelant traître, je suis fidèle à la cause de la liberté et à la cause de la justice.

Bonne réponse.

Nous lisons dans *l'Étendard* :

La Minerve rappelle sans cesse, avec des accents de triomphe, que nous avons eu confiance en Sir John jusqu'en janvier 1885, que nous aurions même écrit : *Vive le vieux chef !*

Hélas oui !

Et il en est toujours ainsi.

C'est toujours parce qu'ils ont eu confiance dans les voleurs, les assassins, les faussaires, les traîtres, etc., etc., que depuis le commencement du monde, les honnêtes gens sont victimes des voleurs, des assassins, des scélérats de toute espèce. Ils ont confiance en eux jusqu'à ce qu'ils tombent leurs victimes où découvre leur perfidie.

Nous avons eu confiance en Sir John ! Nous avons même fait pis que cela.

Il y eut un temps où nous avions confiance même dans les tristes sires de la *Minerve* et en leurs maîtres.

Jetez nous là sans cesse à la face, cette fatale erreur : c'est celle qui nous humilie davantage.

CHOSSES ET AUTRES.

La *Minerve* se scandalise de ce que *l'Étendard* n'a pas publié de suite la circulaire de Mgr. Gravel, au sujet de la *Sentinelle*.

Or en 1884, la *Minerve* n'a publié l'encyclique de Léon XIII sur la franc-maçonnerie, qu'un mois après *l'Étendard*.

Take your time.

On parle encore de M. Angers comme

premier à Québec. M. Angers disait en 1876, de son siège en chambre :

" Il faut que les ministres qui règnent à Ottawa et qui ne représentent pas la volonté du peuple, soient chassés du pouvoir à coup de fouet."

On parle beaucoup d'un traité d'extradition entre le Canada et les États-Unis, dit le *Monde* ? Pourquoi n'en aurions nous pas un plus étendu avec la France ?

Voilà ce qu'on se demande depuis longtemps.

Mais la France ! Oh ! Sir John n'entend pas de cette oreille là.

La fédération impériale par exemple....

Entre M. Mercier et Chapleau, il n'aurait pu être question de jouer au plus fin, malgré les divergences d'opinion qui les séparaient.

Ils sont tous deux TROP HONORABLES pour jamais jouer le rôle qu'on veut leur prêter.

Telle était l'opinion de la *Minerve* le 21 Octobre 1881.

Comme d'après les principes on prend son bien où on le trouve, la *Minerve* est priée de prendre celui-là.

C'est son bien....

Le *Pionnier* s'écrie : " le whiskey voilà l'ennemi ! "

Et le cher homme est contre toute loi qui porte atteinte à l'ennemi.

Il est évident que le confrère agit envers le whiskey comme envers l'orangisme.

M. Chapais feint de croire que nous sommes systématiquement contre Sir Hector.

Dieu merci, il y a longtemps que nous sommes débarrassé de l'esprit de parti. C'est assez dire que nous ne louons ni ne critiquons personne systématiquement.

Le confrère a-t-il oublié que, lorsque la *Presse* a lancé son " métier de ministre " à la tête de Sir Hector, c'est nous qui l'avons défendu avec le plus de justice et d'empressement ?

Hélas, qu'il y en a beaucoup qui ont la mémoire courte !

NOTES LOCALES.

Le sermon prononcé dimanche dernier par M. le curé Buisson, sur le jugement dernier a été fort remarqué. L'élite de notre société est unanime à dire que c'est un vrai chef-d'œuvre !

Un nommé Huard de Somersot a été arrêté ces jours derniers pour viol sur une fille de seize ans.

Une vieille femme du nom de Nugent est disparue mystérieusement de sa résidence à Maple Grove, Még. Une enquête aura lieu lundi au palais de justice sur cette affaire. On soupçonne un meurtre.

De tous les chefs-lieux de la province, Arthabaskaville est peut-être le seul, où l'on ne trouve pas de salle publique.

C'est une lacune qu'il faut combler au plus tôt.

Si la corporation ne veut pas se charger d'y voir, qu'elle le dise. Nous connaissons un citoyen qui l'entreprendra, à la seule condition d'être exemptée de taxes pendant quelques années.

LES ELECTIONS.

Nous donnons ici le résultat du vote de samedi dernier :

MONTCALM.

L'hon. M. Taillon élu par 574.

Majorités.

Taillon.	Écrement.	
Saint-Jacques.....	361	
Saint-Alexis.....	53	
Saint-Liguori.....	18	
Sainte-Julienne.....	57	
Rowdon.....	73	
Wexford.....	8	
Chertsey.....	88	
Saint-Esprit.....		61
Kilkenny.....		23
	658	84
	84	
Majorité pour l'hon.		
M. Taillon.....	574	

IBERVILLE.

M. Duhamel élu par 465.

Majorités.

Duhamel.	Lecompte.
Iberville (ville)....	113
Saint-Athanase....	41
Saint-Grégoire....	119
Saint-Alexandre..	116
Saint-Brigide.....	38
Sabrevois.....	
Saint-Bastien....	12
Total.....	489
	24

Maj pour Duhamel 465

Les partis dans la nouvelle chambre restent donc ce qu'ils étaient.

LES FRÈRES DU SACRÉ-CŒUR.

Un correspondant de Montmagny écrit au *Canadien* que le 6 du courant, une adresse très flatteuse et bien méritée, a été présentée au cher frère Théophile directeur de l'Académie, en même temps qu'un présent.

Le correspondant donne ensuite quelques renseignements sur la maison de ces bons frères—que nous avons déjà donnée du reste—mais qui peuvent intéresser nos lecteurs.

La date de la fondation de cet ordre remonte vers 1821. Son fondateur fut le Rev. P. Coindre, missionnaire de la ville de Lyon. Aidé de son frère, il dirigea l'ordre pendant les premières années de son existence.

Quoique cet ordre ne compte guère plus que soixante années d'existence, ses membres sont comparativement nombreux :

En France.....	1,500
Aux États-Unis....	290
En Canada.....	110

En tout, environ dix-neuf cents membres, tant en France qu'au Canada et aux États-Unis, soit une moyenne de trente membres par année.

Les Frères du Sacré-Cœur ont déjà plusieurs maisons en Canada, quoiqu'il n'y ait que très peu de temps qu'ils sont en ce pays.

A Arhabaskaville : Une Académie et un noviciat. Cette maison est la maison-mère pour le Canada.

Une Académie dans les villes suivantes : Sherbrooke, St. Hyacinthe, Richmond, Ste Anné de la Pêrade et Montmagny.

La maison-mère en France se trouve à Paradis, près Le Pay et renferme près de neuf cents religieux, tant frères que novices.

La maison-mère des États-Unis est à Indianapolis, dans l'Indiana.

L'ordre compte vingt-cinq Canadiens Français parmi ses membres.

Il m'est tout-à-fait inutile de louer les Frères du Sacré-Cœur, parce que d'autres plus qualifiés que moi l'ont fait. Je puis bien noter, toutefois, que plusieurs localités importantes sont en instance pour obtenir une succursale ; et ce fait prouve en quel estime ils sont tenus.

Montmagny a l'honneur de compter, parmi ces bons Frères deux de ses enfants que vous me permettrez de ne pas nommer.

Les Frères du Sacré-Cœur sont sortis des sentiers de la routine en ce sens, qu'ils n'abrutissent pas les enfants en leur faisant apprendre le mot-à-mot du livre, mais qu'ils leur font comprendre et raisonner, par des exemples et des citations, le sens de la leçon.

Que nous sert-il de savoir, sur le bout du doigt, deux ou trois grammaires sans pouvoir en expliquer ou en appliquer la moindre des petites règles ?

Que nous sert-il d'être capable de lire couramment dans un *Third Reader*, si l'on ne comprend pas ce qu'on y lit.

Leur motto pédagogique peut se définir comme suit ; vulgariser l'enseignement scolaire par des exemples à la portée de toutes les intelligences.

Pour les cours commerciaux, les Frères du Sacré-Cœur marchent les égaux des premiers établissements du genre en ce pays.

Ils ont publié, en Canada, des livres d'enseignement qui ont reçu l'approbation de la presque totalité des instituteurs et pédagogues.

LE BUDGET DU VATICAN

Une dépêche transmise de Rome porte à 240,000 louis le revenu du budget du Vatican pour l'année fiscale.

Le denier de Saint Pierre n'a donné pour l'année 1885 qu'une somme de soixante mille louis.

Les prévisions pour l'an prochain sont peu satisfaisantes. On croit que le budget de 1887 accusera un déficit de £60,000.

Pour faire face à cet état de choses, le Saint Père—disent les dépêches—est déterminé à faire de nouvelles réductions dans les dépenses.

M. Sanford Fleming, dans une entrevue avec l'un des rédacteurs du *Free Press* a donné des détails intéressants sur les intentions de la compagnie qui a résolu d'établir des communications télégraphiques entre l'Australie, la Nouvelle Zélande, le Canada et la Grande-Bretagne. Cette ligne télégraphique, entièrement construite sur le territoire britannique, partirait de Bisbarre ou Sydney pour se rendre au nord de la Nouvelle-Zélande, de là par voie des îles Fiji et Sanwich à Barclay Sound, île de Vancouver, puis aboutirait, sur la terre ferme à la ville de Vancouver, terminus du Pacifique Canadien. Puis la ligne suivrait le Pacifique dans tout son parcours et serait probablement construite jusqu'à Gaspé ; de Gaspé un nouveau câble serait jeté à travers le détroit de Belle Isle et l'océan jusqu'à un point dans la Grande Bretagne, à moins qu'il ne fût possible de s'assurer le contrôle de l'un des câbles existants. La longueur totale de la ligne serait d'environ quinze mille milles, dont cinq mille milles à travers les océans Atlantique et Pacifique.

L'Angleterre serait par ce câble, en communication directe avec les Indes.

Courrier.

—Le choléra fait beaucoup de ravages à Calcutta et on craint qu'il devienne à l'état d'épidémie.

Sa Grandeur Mgr des Trois Rivières s'est fortement élevé, dimanche dernier, à la cathédrale, contre les théâtres, les glissements publics, les clubs où l'on joue à l'argent, etc.

Les Hurons de Lorette se prétendent propriétaires de la seigneurie de Silvery y compris Spencer-Wood, et disent avoir en mains tous les titres nécessaires.

—Vendredi après-midi, Mme Marie Desaulniers, femme de M. Octave Trudel, cultivateur, du Château Richer, est tombée morte près de sa demeure, en revenant de puiser de l'eau à un ruisseau voisin. Elle était âgée de 56 ans.

Le *Star* suggère au parlement fédéral d'adopter une loi obligeant les compagnies de chemins de fer qui ont reçu des subventions du parlement à n'employer pour les fins du service de leurs chemins que des matériaux de provenance canadienne.

M. Eugène Fournier de Montmagny, un plongeur bien connu, a plongé le 7 décembre, dans le bassin Louise, pour étancher le vapeur Lac Huron. C'est une chose plus que rare et nous croyons qu'il n'y a pas d'antécédents.

On nous informe qu'une manufacture de cuir va bientôt s'ouvrir au village du Cap-Santé, près du quai. Cette société serait formée par actions au montant de \$10,000, divisés en cent actions de \$100 chacune. Déjà plusieurs parts ont été prises.

L'église Saint-Jacques, rue Saint-Denis, à Montréal, a été de nouveau visitée par des voleurs durant la nuit de vendredi à samedi. Il y a à peine quinze jours le tronc des aumônes du jubilé était emporté tout rond, avec le guéridon auquel il était attaché, et cela en plein midi ; car le tronc avait été vu à sa place dans le cours de la matinée.

Le czar a trouvé dernièrement sur son bureau une lettre annonçant que les socialistes n'attendraient pas plus longtemps pour délivrer le peuple de son esclavage. Il a immédiatement réuni les membres de son conseil et leur a donné ordre de préparer une constitution convenable à la condition de l'empire. En même temps il a informé ses ministres qu'il avait décidé d'avoir son parlement annuel à Moscou.

COLONISATION

Le *Colonisateur Canadien* nous en donne quelques renseignements

“Les endroits propres à être colonisés peuvent être partagés suivant l'avantage qu'ils offrent à la colonisation et suivant les moyens de ceux qui se destinent à ce genre d'exploitation. Pour les personnes qui ont peu de ressources pécuniaires dont elles peuvent disposer, nous leur conseillons de s'établir sur les terres boisées qui avoisinent le lac Nipissing, à l'Esturgeon, à Sudbury, sur l'embranchement d'Algoma et à Chemisford. Ces terres se vendent 50 cts l'acre dont 25 cts payables comptant et la balance dans deux ans avec intérêt. Il y a de ces terres qui se donnent pour rien et d'autres se vendent 20, 30c. et 50 cents.

“Il y a sur ces terres boisées plusieurs mines actuellement en voie d'exploitation; on y fait des chantiers de bois, et partout sur la ligne principale du Pacifique Canadien le colon peut trouver de l'emploi. On peut pour ainsi dire choisir le genre de travail qui nous convient, et tout en s'occupant à défricher sa terre, assurer sa subsistance, et même faire des épargnes. Les mêmes avantages se rencontrent à Port Arthur et à Port Wilham où la navigation du lac Supérieur est une nouvelle source de revenus pour cette partie du pays

CONDITION DE CONCESSION

“Un colon peut se procurer un lot de terre boisée de 320 acres plus ou moins, aux conditions suivantes;

“Qu'il demeurera pendant quatre ans à partir de la date de l'achat, qu'il défrichera et ensemcera au moins dix arpents pour chaque cent acres et y bâtera une maison habitable de 16 par 20 pieds.

“2o Le pin est réservé jusqu'au 30 avril suivant l'issu de la patente, mais en attendant, il pourra s'en servir pour se bâtir et pour clocher.”

NAVIRE BRULÉ

Memphis, Tenn., 14—Un steamer tout neuf, J. M. White faisant le service entre Vicksburg et la Nouvelle-Orléans, a pris feu ce matin, de bonne heure, près de Bâton Rouge. Le cinquante vies sont perdues

Le J. M. White était le plus beau steamer naviguant sur le Mississipi. Il était en route pour la Nouvelle-Orléans et portait une cargaison de coton, estimée tout au moins à 2,000 balles.

Le feu prit hier soir à 11 heures, alors que le steamer était à l'ancre près de Bayou Sara, La. Environ 60 personnes périrent. Ce sont pour la plupart des femmes et des enfants. Presque tout l'équipage fut sauvé. Les livres de bord sont perdus.

NAISSANCES.

A St. Sauveur de Québec le 10 Dec. courant, la Dame de M. Pierre Cloutier, menuisier, une fille. Parrain M. Pierre Cloutier de Chicago. Marraine, Mademoiselle MATHILDE Hamel de Québec.

A Arthabaskaville, le 12 Dec. courant, la Dame de M. Théophile Lamarre, un fils.

DECÈS.

A l'Hôtel Dieu d'Arthabaskaville, M. Joseph Leclerc à l'âge avancé de 90 ans, et M. Pierre Lachance âgé de 72.

A St Norbert d'Arthabaska, au commencement de Décembre courant, M. l'ernardin Blais, à l'âge de 67 ans, et M. J. Bte. Blais son frère à l'âge de 64 ans.



Chemin de Fer de Cap Breton

SECTION DE GRAND NARROWS
A SYDNEY.

SOUSSIONS POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION

DES SOUSSIONS cachetées, adressées au soussigné, et endossées “Soumissions pour le chemin de Fer de Cap Breton,” seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi, le 12e jour de Janvier 1887, à midi, pour certains travaux de construction.

Les plans et profils seront ouverts pour inspections au bureau de l'ingénieur en chef et administrateur des chemins de fer du gouvernement, à Ottawa, et aussi au bureau du chemin de fer de Cap Breton, à Port Hawkesbury, C. B., le et après le 27e jour de décembre 1886, quand les spécifications générales et la formule de soumission pourront être obtenues sur application.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit faite sur une des formules imprimées et que toutes les conditions ne soient remplies.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,
Secrétaire.

Département des chemins de fer
et des Canaux Ottawa, le 15
décembre 1886.
3f.

AVIS PUBLIC.

La société commerciale faisant ci-devant affaires à St. Paul de Chester, sous la raison sociale de “Tourigny & Rouleau” a été dissoute le 6 Décembre courant.

Le soussigné est autorisé à régler toutes les affaires de la société.

Victoriaville 10 Dec. 1886.

PAUL TOURIGNY,
Marchand.

CANADA
Province de Québec, }
District d'Arthabaska. }

COUR SUPERIEURE.

No 151.

CYPRIEN NORMAND ancien cultivateur et Célina Lebel son épouse, tous deux du township de Stanfold, et le dit Cyprien Normand pour autoriser et assister sa dite épouse

vs. Demandeur.

FRANÇOIS NORMAND, ci-devant du township de Stanfold et maintenant absent de cette Province.

Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

Arthabaskaville 14 Décembre 1886.

CHS. C. BERNIER,

Dep. P. C. S.

MM. Laurier & Lavergne Avts. des demdrs

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC, }
District d'Arthabaska. }

COUR SUPERIEURE.

No. 122,

Le dix-neuvième jour de Novembre mil huit cent quatre vingt-six.

Présent.

L'Honorable M. A. PLAMONDON J. C. S,

ARTHUR TALBOT et PAUL TREPANIER tout deux du Township de Theford commerçants faisant affaires ensemble en société à Theford susdit, sous les noms et raison de “Talbot Trépanier & Co.”

vs. Demandeurs.

LOUIS BISSON père et FREDERIC BISSON tout deux du même lieu.

Défendeurs.

Il est ordonné au défendeur Louis Bisson de comparaître dans les deux mois.

CHS. C. BERNIER,

Dep. P. C. S.

Laurier & Lavergne

CANADA
Province de Québec }
District d'Arthabaska. }

COUR DE CIRCUIT.

No. 272.

Le vingt-troisième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-six

ULDORIC LEGENDRE cultivateur de la paroisse de Gentilly.

vs. Demandeur.

DAME MARIE ANGER, veuve de feu Joseph Legendre, ci-devant du Canton de Chester, maintenant absente aux États-Unis d'Amérique.

Défenderesse.

Il est ordonné à la défenderesse Dame Marie Anger, de comparaître dans les deux mois.

CHS. C. BERNIER,

Dep. G. C. C.

Crépeau & Côté



VENTES PAR LE SHERIFF

ARTHABASKA.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

C. S. A. No. 102.—LA BANQUE NATIONALE, Demanderesse ; contre BASILE THÉROUX, fils, Défendeur.

1o Un terrain étant le No. 677 du cadastre du canton de Bulstrode, contenant environ 5 acres en superficie--avec moulins à scies et à bardaux, mas par la vapeur, dessus construite.

2o Un emplacement avec maison, étant le No. 672 du cadastre du canton de Bulstrode.

3o Un terrain avec trois maisons, étant le No. 675 du cadastre du dit canton de Bulstrode.

4o Les lots numéros 1079, 1080, 1081, 1082, du cadastre de la paroisse de Saint-Albert, canton de Warwick, étant le lot No. 13 du 11me rang de Warwick.

5o Les lots numéros 1083, 1084, 1085, 1086, du dit cadastre, étant le lot numéro quatorze, du onzème rang du canton de Warwick.

6o Les lots numéros 1087, 1088, 1089, et 1090, du cadastre du canton de Warwick, et étant le lot No. 15 du 11me rang de Warwick.

7o Le lot numéro 171 du cadastre du village d'Arthabaskaville, étant une isle d'environ cinq acres.

8o Les lots 169 et 170, du cadastre du dit village, contenant environ vingt acres.

9o Le lot numéro 167 du cadastre du dit village, contenant environ dix acres-- avec maison, granges, étables et hangard.

Pour être vendus comme suit, savoir : les immeubles désignés en premier, deux et troisième lieu, à l'avis de vente, à la porte de l'église paroissiale de Saint-Valère de Bulstrode, le 9 de F. VRIER prochain, à 10 heures A. M. les immeubles désignés en 4me, 5me et 6me lieu, à la porte de l'église de Saint-Albert de Warwick, le 9 février 1887, à 2 hs. P. M. les immeubles désignés en 7me, 8me, et 9me lieu, à mon bureau, au palais de justice, au village d'Arthabaskaville, le 10 de FEVRIER prochain, à 10 hs. A. M.

AUGUSTE QUESNEL,

Bureau du Shérif, Shérif.
Arthabaskaville, 29 novembre 1886.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

C. S. A. No. 59.—DAME OLIVE LEMIEUX, Demanderesse ; contre JOSEPH BILODEAU.

1o La moitié ouest du no. cadastral 42 contenant environ 50 acres de terre, dans le lot primitif numéro 15 du 2ème rang de l'Augmentation de Somerset, canton de Somerset Sud-- avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2o Le numéro cadastral 43, contenant environ 99 acres dans le lot primitif no 16 du susdit 2ème rang de l'Augmentation de Somerset,—circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Liverpool, le 8 de FEVRIER prochain, à 1 h. P. m.

AUGUSTE QUESNEL, JR.,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 30 novembre 1886.

CANADA
Province de Québec
District d'Arthabaska.

COUR DE CIRCUIT

No. 270.

ANTOINE MARCHAND de la paroisse de St. Louis de Blandford cultivateur.

vs. Demandeur.

JOSEPH LEBRUN, ci-devant du même lieu, maintenant absent de cette province

& Défendeur.

LEOPOLD NAULT de St. Louis de Blandford.

Tiers-Saisi.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.

Arthabaskaville ce 28 Novembre 1886

Chs. C. BERNIER,

Dep. G. C. C.

Laurier & Lavergne Avts. du demdr.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

ON DEMANDERA, dans quelques jours, des soumissions pour la construction de la section du chemin de fer du Cap Breton, s'étendant des Grands Détroits à Sydney, distance d'environ 45 milles. Cet avis préliminaire est donné afin que les entrepreneurs désireux de soumissionner pour l'ouvrage aient l'occasion d'examiner le tracé avant l'hiver.

Par ordre,

A. P. BRADLEY,

Secrétaire.

Département des Chemins de fer et Canaux,

Ottawa, 26 Novembre 1886.



CONSEILS RIVEZ NOTRE VUE

EN PORTANT LES LUNETTES ET LES LORGNONS DE

FRANK LAZARUS

(Ci-devant Lazarus & Morris)

Ces Lunettes et Lorgnons ont été en usage depuis 35 ans et ont donné constamment une satisfaction générale. Ces Lunettes sont les meilleures du monde. Elles ne fatiguent jamais et durent plusieurs années sans nécessiter un changement.

En vente à la pharmacie du Dr. Gravel, Arthabaskaville, Qué., et chez R. Guilmette, Bljoutier, Victoriaville, Que.

FRANK LAZARUS, Fabricant,
28 Maryland Road, Harrow Road, Londres, Angleterre,—246, Rue St. Jacques, Montréal.

(Autrefois Lazarus & Morris, Hartford, Conn.)

Aucun rapport avec toute autre société dans la Puissance du Canada.)

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DES COMTÉS DE STANSTEAD & SHERBROOKE.

Les membres de la Cie sus-mentionnée, sont par le présent notifiés que les taux suivants ont été imposés sur tous les billets de garantie en force aux dates mentionnées ci-dessous, pour couvrir les pertes et les dépenses de la Compagnie pendant l'année finissant le 1er septembre 1886.

Septembre 15, 1885,	1 1/2	par cent.
Octobre 15, "	1 1/2	"
Novembre 15, "	1 1/2	"
Décembre 15, "	1 1/2	"
Janvier 15, 1886,	1 1/2	"
Février 15, "	1 1/2	"
Mars 15, "	1 1/2	"
Avril 15, "	1 1/2	"
Mai 15, "	1 1/2	"
Juin 15, "	1 1/2	"
Juillet 15, "	1 1/2	"
Août 15, "	1 1/2	"

Total 8 par cent.

Les dites impositions formant huit par cent du montant original des Billets de garantie (les endossements pour annuler étant déduits) et les membres sont requis d'avoir à les payer au bureau de la Compagnie à Sherbrooke, ou à un agent dûment autorisé de la Compagnie pour cette fin sans délai.

Par ordre du bureau de direction

GEO. ARMITAGE,

Sec. et Trés.

Sherbrooke 6 Oct. 1886.

Assurance Mutuelle contre le Feu

DE STANSTEAD & SHERBROOKE

ESTABLISHMENT 1885

BUREAU DES DIRECTEURS.

GEO. H. ALLAN, Waterloo. JOSEPH REDFORD, Richmond. Lt.-Col. R. T. MORRIS, Asses
C. A. BAILY, Cookshire. F. P. BUCK, Sherbrooke. DR. T. M. PRIME, Knowlton.
H. B. BROWN, Sherbrooke. S. H. C. MINER, Grandby. M. F. ACKETT, Stanstead.
H. B. BROWN, Prest. S. H. C. MINER, Vice-Prest. GEO. ARMITAGE, Sec. and Treas.
Perles ajustées librement & promptement réglées Risques pris avec soin en
GRANDES LIGNES évitées.

L. RAINVILLE, Agent, Arthabaskaville

ADRESSES D'ADRESSES.

AVOCATS.

CREPEAU & COTÉ,

Arthabaskaville Bureau Rue de la Cour.

EUGÈNE CRÉPEAU, C. R. }
P. H. COTÉ }

E. L. PACAUD C. R.

Arthabaskaville Bureau Rue de l'Eglise.

L. J. CANNON, LL. L.

Bureau : Rue du Palais de Justice vis-à-vis le Collège. Arthabaskaville.

LAURIER & LAVERGNE.

Arthabaskaville. Bureau Rue de l'Eglise.

E. J. HEMMING D. C. L.

DRUMMONDVILLE.

NOTAIRES

LOUIS RAINVILLE,

ARTHABASKAVILLE.

Bureau, Rue de l'Eglise. Argent à prêter Assurance contre le feu, sur la vie. Billets de chemins de fer à vendre pour Manitoba, l'Ouest, le Passumpsic, le Vermont Central le Grand-Tronc.

30 Sept. 1882.

J. E. GIROUARD.

DRUMMONDVILLE, P. Q.

L. LAVERGNE,

STANFOLD P. Q.

Cessionnaire des greffes de feu F. X. Pratte N. P. et P. N. Pacaud N. P.

J. N. GASTONGUAY,

ARPELLEUR & INGÉNIEUR CIVIL.

Tient son bureau rue de la Cour Arthabaskaville.

Dr. E. T. BELLEAU

Docteur en Médecine.

Arthabaskaville

Bureau : coin des rues de l'Eglise et de la Cour, au-dessus du magasin de M. Gendreau, fils.

Consultation à toute heure.

29 Août 85—1a.

Dr. GRAVEL

ARTHABASKAVILLE.

J. N. BERGERON

MÉDECIN-CHIRURGIEN

STANFOLD.

Spécialité en médecine. Traitement des maladies des yeux.

N. B.—Venant de recevoir deux séries de verres à lunette, le Dr. Bergeron est en état de donner le numéro des lunettes aux myopes et aux presbytes.

23 Juin 1883—1 an

HECTOR DESCHAMPS

HUISSIER

DURHAM SUD.

Se charge de collections et de tous services dans sa branche avec ponctualité.

1 an

6 mars 1882

Hotel Jacques-Cartier

Jos. BELIVEAU, Propriétaire.

23, 25, 27,

PLACE JACQUES-CARTIER,

Montreal.

LA CITOYENNE

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA VIE,

Contre le Feu

Contre les Accidents.

L. J. CANNON

Agent

Arthabaskaville.

COMMIS DEMANDÉ.

Un jeune homme de 16 à 18 ans, parlant les deux langues, trouverait de l'emploi comme commis dans un magasin général en s'adressant immédiatement à A. O. Bilodeau, Marchand à Kingsy-Falls, P. Q.

De bonnes recommandations sont exigées.

CERCUEILS

DE

TOUTE GRANDEUR

ET DE

TOUS LES PRIX.

GRANDE RÉDUCTION!!!

Le sousigné désire annoncer au public qu'il tient maintenant un assortiment considérable de cercueils dans tous les goûts, qu'il vendra à des prix très réduits.

Une visite sollicitée.

J. E. AUGER,

Victoriaville.

GLASGOW & LONDON,

CIE. D'ASSURANCE

CONTRE LE FEU.

Alf. ASSELIN,

Agent

ARTHABASKA STATION.

RICHMOND, DRUMMOND

ET

YAMASKA

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU.

BUREAU A ULVERTON, P. Q.

ÉTABLIE EN 1879.

Les pertes sont payées promptement On n'assure pas dans les villes et cités.

F. PREFONTAINE.

Président.

JAS. ALEXANDER,

Sect. Trésorier.

COOKE & LORENZ,

VICTORIAVILLE

En face de la Banque Jacques-Cartier

PEINTRES DÉCORATEURS.

DE MAISONS. D'ENSEIGNES,

TAPISSIERS, IMITATEURS,

ET BLANCHISSEURS.

Se chargent aussi de portraits au crayon

J. THOS. COOKE.

W. LORENZ

JE VIENS DE RECEVOIR

A L'OCCASION DES FÊTES

LE PLUS

Grand Assortiment

De beaux instruments qu'il y ait en Canada, consistant en Pianos à queue, (de tous les formats), Pianos droits, (nouveaux modèles), Pianos carrés et Orgues de Chapelles et de Salons.

PIANOS

Hazelton, Knabe,

Fischer, Dominion,

Kranich & Bach.

Orgues-Harmoniums "DOMINION", Tous instruments de Choix, de nouveaux styles uniques dans leur genre, et ne se trouvant nulle part ailleurs.

Les personnes désirant un instrument de choix à un prix raisonnable devraient venir visiter mon assortiment si possible ou écrire pour catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE

1676 Rue Notre-Dame, 1676
MONTREAL,

LIVRES DE CHANT,

GRADUEL ET VESPÉRAL
ROMAIN.

EN USAGE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

3e édition publiée par ordre du premier Concile provincial de Québec (et) augmentée des nouveaux offices placés à la fin des volumes 2 volumes in-12

Reliure basane noir, tranche rouge \$3.00
" bisane grise, tranche marbrée \$3.30
" mouton noir, tranche rouge \$3.50

En vente à la Librairie.

J. B. ROLLAND & FILS.

Nos 6, 8, 10, 12 et 14 Rue Saint-Vincent.

LA BANQUE

Jacques Cartier

BATISSE VOISINE DU MAGASIN
de Mr D. O BOURBEAU.

Victoriaville.

Toutes les affaires de Banque seront transigées généralement à cette succursale.

L'intérêt sera alloué sur les dépôts aux taux convenus.

Nous acceptons les dépôts de 25 centins et au-dessus.

J. A. COOKE;

Gérant.

J. E. MARION

Comptable.

TERRA A VENDRE.

Une des plus BELLES FERMES de Ste. Julie de Somerset.

200 Acres en Superficie

TRES FERTILE—BIEN BATIE.

A 2 MILLES DE L'EGLISE CATHOLIQUE

Conditions faciles, s'adresser à

ARCHIBALD McKILLOP.

Ste Julie.

DENTISTE

Le soussigné sera à l'Hôtel Albion, village d'Arthabaskaville, le dernier vendredi de chaque mois, jusqu'à nouvel ordre.

Le gaz végétal, dont l'usage est sans inconvénient ni danger, sera administré aux personnes qui le désireront comme par le passé.

Dr. G. W. ADAMS L. D. S.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

Journal Hebdomadaire.

Paraît tous les Samedis

ABONNEMENT.

Un an (Nécessairement d'avance) . . . \$1.00

On ne s'abonne pas pour moins d'une année—Il sera chargé \$1 50 par année à ceux qui n'auront pas payé d'avance.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis à l'Administration par écrit, un mois avant l'expiration de son année.

L'abonnement continuera tant que les arrérages ne seront pas payés s'il y en a.

Toute correspondance devra être accompagnée d'un nom responsable. Aucun écrit anonyme ne sera publié.

Les manuscrits publiés ou refusés, ne seront point retournés.

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces seront insérées à raison de 10 centins par ligne, pour la première insertion, et de trois centins pour les insertions subséquentes.

Toutes correspondances personnelles ou d'une nature intéressée, tous rapports d'institutions financières ou autres, seront insérés, à titre de réclames, au taux de 20 centins par ligne.

On traitera de gré à gré pour les annonces commerciales à long terme, pour lesquelles annonces, on fera une grande réduction, sinon elles seront chargées aux taux ci-dessus.

On devra, dans tous les cas, donner à l'Administration avis de discontinuer toute annonce à l'expiration du temps fixé, sans quoi la publication en sera continuée au prix convenu, ou le tarif ci-dessus.

Toute lettre d'argent devra être enregistrée et adressée: l'Union des Cantons de l'Est, Arthabaskaville, P. Q.

Imprimé, rue de la Cour, à Arthabaskaville par Denis Leblanc pour le compte de Dme. V. F. Toussaint, éditeur propriétaire